



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le **vendredi 10 juillet**, à 20h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 juillet 2020, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jocelyn DORÉ, Maire**.

Présents : M. Audoit Didier, M. Beltramo Philippe, M. Bonjour Daniel, M. Castets Denis, M. Claverie Gilles, M. Claverie Michel, M. Doré Jocelyn, M. Dréau Bernard, Mme Dumeau Isabelle, Mme Laulan Corinne, M. Médeville Patrick, Mme Nouel Françoise, Mme Patachon Marie-France, Mme Prat Sandrine, M. Ribeaut Pierre, Mme Sanchez Anne-Marie, Mme Willis Delphine

Procurator(s) : Mme Bernard Claudine donne pouvoir à M. Doré Jocelyn, M. Lataillade Julien donne pouvoir à M. Médeville Patrick, Mme Rioual-Delanoé Isabelle donne pouvoir à Mme Prat Sandrine

Absents : M. Bee Anthony, Mme Félix-Duisabou Catherine, Mme Pouhaër-Martin Nathalie,

Secrétaire de séance : Mme Prat Sandrine

Membres en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

D20.38 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant les travaux des commissions municipales,

Considérant le budget proposé pour l'exercice 2020 ;

Le budget est équilibré 3 220 395 € en fonctionnement et 2 380 900 € en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ADOpte** le budget principal 2020 de la ville tel qu'annexé à la présente délibération.

Affiché le 15 juillet 2020,
Le Maire,
J. DORÉ

Fait et délibéré à Cadillac,
Le Maire,
J. DORÉ

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213300817-20200710-DE202038-DE



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le 
ID : 033-213300817-20200710-DE202039-DE

L'an deux mil vingt, le **vendredi 10 juillet**, à 20h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 juillet 2020, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jocelyn DORÉ, Maire**.

Présents : M. Audoit Didier, M. Beltramo Philippe, M. Bonjour Daniel, M. Castets Denis, M. Claverie Gilles, M. Claverie Michel, M. Doré Jocelyn, M. Dréau Bernard, Mme Dumeau Isabelle, Mme Laulan Corinne, M. Médeville Patrick, Mme Nouel Françoise, Mme Patachon Marie-France, Mme Prat Sandrine, M. Ribeaut Pierre, Mme Sanchez Anne-Marie, Mme Willis Delphine

Procuration(s) : Mme Bernard Claudine donne pouvoir à M. Doré Jocelyn, M. Lataillade Julien donne pouvoir à M. Médeville Patrick, Mme Rioual-Delanoé Isabelle donne pouvoir à Mme Prat Sandrine

Absents : M. Bee Anthony, Mme Félix-Duisabou Catherine, Mme Pouhaër-Martin Nathalie,

Secrétaire de séance : Mme Prat Sandrine

Membres en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 19

M. Dréau Bernard, président d'une association bénéficiaire, ne participe pas au vote.

D20.39 – Attribution des subventions aux associations

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant les demandes déposées par les associations ;

Considérant que la Ville de Cadillac compte sur son territoire de nombreuses associations qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, les solidarités, les loisirs etc...

Considérant que ces associations participent au développement du territoire, créent du lien social, des solidarités et répondent de plus en plus à des besoins que les pouvoirs publics ne peuvent ou ne veulent satisfaire.

Considérant la volonté de la Ville de Cadillac de soutenir les associations ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2020 ;

Le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant de la subvention
ADMR	3 000,00 €
ACCA de Cadillac	170,00 €
ADDAH 33	150,00 €
Amicale des Anciens Combattants de Cadillac	150,00 €
APPMA le Bouchon dans l'Euille	100,00 €
Association des Côtes de Garonne	300,00 €
Atelier Expression des 2 Rives	1 900,00 €
@toutcllc33	1 200,00 €
Cadet Cadillac Béguey Fanfare	1 000,00 €
Cadimusik	3 440,00 €
Chorale de Benaugue	300,00 €

Cinémas de Proximité en Gironde	393,00 €
Concordia	3 340,00 €
FNACA Comité de Cadillac	250,00 €
Généacad	250,00 €
Infodroits	1 330,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers Section du Mascaret	100,00 €
Les Passerelles	300,00 €
Pétanque cadillacaise	400,00 €
Société des Fêtes et de Bienfaisance Cadillac	600,00 €
Association Union Sportive Vallée de Garonne	100,00 €
U.A.C. Omnisports	11 200,00 €
TOTAL	29 973,00 €

Une subvention de fonctionnement sera versée au CCAS de Cadillac pour un montant de 32 000 €. (article 657362)

Il est proposé l'attribution de subventions exceptionnelles :

Association UAC Omnisports : 350,00 € pour le Handball

Association Friche & Cheap : 200,00 €

Association Simone et les Mauhargats : 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** l'attribution de subventions tel que ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

Affiché le 15 juillet 2020,
Le Maire,
J. DORÉ

Fait et délibéré à Cadillac,
Le Maire,
J. DORÉ



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : M. Audoit Didier, M. Beltramo Philippe, M. Bonjour Daniel, M. Castets Denis, M. Claverie Gilles, M. Claverie Michel, M. Doré Jocelyn, M. Dréau Bernard, Mme Dumeau Isabelle, Mme Laulan Corinne, M. Médeville Patrick, Mme Nouel Françoise, Mme Patachon Marie-France, Mme Prat Sandrine, M. Ribeaut Pierre, Mme Sanchez Anne-Marie, Mme Willis Delphine

Procurator(s) : Mme Bernard Claudine donne pouvoir à M. Doré Jocelyn, M. Lataillade Julien donne pouvoir à M. Médeville Patrick, Mme Rioual-Delanoé Isabelle donne pouvoir à Mme Prat Sandrine

Absents : M. Bee Anthony, Mme Félix-Duisabou Catherine, Mme Pouhaër-Martin Nathalie,

Secrétaire de séance : Mme Prat Sandrine

Membres en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 19

D20.40 – FDAEC 2020

Le Conseil Municipal,

Madame AGULLANA et M. MORENO, Conseillers départementaux ont fait part des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) votées par le Département. La réunion cantonale a permis d'envisager l'attribution à notre commune de la somme de 38 585,82 €. Après avoir écouté ces explications, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- de réaliser en 2020 les opérations suivantes :

Dépose plafond et fourniture et pose plafond bureau mairie	2 931,00
Fourniture et pose cloison bureau mairie	2 040,00
Ouverture entre bureaux mairie	2 415,75
Pose d'un radiateur bureau mairie	1 409,00
Salle motricité menuiseries extérieures	14 787,50
Doublage	4 844,68
Fourniture et pose de sol pour 4 classes	9 146,50
Fournitures de nez de marches salle rue du Cros	3 000,00
Achat de 33 bornes amovibles	6 270,00
Achat clôture et barrières bois	2 301,50
TOTAL HT	49 145,93€
TVA 20 %	9 829,18€
TOTAL TTC	58 975,11€

- de demander au Département de la Gironde de lui attribuer une subvention de 38 585,82 €,
 - d'assurer le financement complémentaire par autofinancement de la Ville de Cadillac pour 10 560,11 € + 9 829,18 € de TVA € ; ce crédit étant inscrit au budget de l'exercice 2020.
- L'autofinancement de la commune est supérieur à 20 % du coût HT.


Affiché le 15 juillet 2020
Le Maire,
J. DORÉ

Fait et délibéré à Cadillac,
Le Maire,
J. DORÉ

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le SLD
ID : 033 213300817 20200710 DE202040 DE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le 
ID : 033-213300817-20200710-DE202041-DE

L'an deux mil vingt, le **vendredi 10 juillet**, à 20h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 juillet 2020, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jocelyn DORÉ, Maire**.

Présents : M. Audoit Didier, M. Beltramo Philippe, M. Bonjour Daniel, M. Castets Denis, M. Claverie Gilles, M. Claverie Michel, M. Doré Jocelyn, M. Dréau Bernard, Mme Dumeau Isabelle, Mme Laulan Corinne, M. Médeville Patrick, Mme Nouel Françoise, Mme Patachon Marie-France, Mme Prat Sandrine, M. Ribeaut Pierre, Mme Sanchez Anne-Marie, Mme Willis Delphine

Procuration(s) : Mme Bernard Claudine donne pouvoir à M. Doré Jocelyn, M. Lataillade Julien donne pouvoir à M. Médeville Patrick, Mme Rioual-Delanoé Isabelle donne pouvoir à Mme Prat Sandrine

Absents : M. Bee Anthony, Mme Félix-Duisabou Catherine, Mme Pouhaër-Martin Nathalie,

Secrétaire de séance : Mme Prat Sandrine

Membres en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

D20.41 – Election des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléant pour la commune de Cadillac ;

Vu les articles L.283 à 293 du code électoral ;

Vu les articles R.137 et suivants du code électoral ;

Considérant que les délégués sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire. Il comprend en outre :

- Les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- Les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé comme suit :

M. Jocelyn DORÉ, Maire, Président ;

M. Patrick MÉDEVILLE, conseiller municipal

M. Philippe BELTRAMO, conseiller municipal

Mme Isabelle DUMEAU, conseillère municipale

Mme Sandrine PRAT, conseillère municipale,

Une liste de candidats a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats :

- Liste présentée par « Ensemble aujourd'hui pour demain »
 - o Jocelyn DORÉ
 - o Sandrine PRAT
 - o Bernard DRÉAU
 - o Delphine WILLIS
 - o Pierre RIBEAUT
 - o Françoise NOUEL
 - o Daniel BONJOUR

- Claudine BERNARD
- Philippe BELTRAMO
- Isabelle DUMEAU
- Michel CLAVERIE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213300817-20200710-DE202041-DE

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il est procédé au dépouillement du vote sous contrôle du bureau électoral.
Les résultats sont proclamés.

Sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

- Liste présentée par « Ensemble aujourd'hui pour demain »
- 20 suffrages obtenus soit 7 mandats de délégués et 4 mandats de suppléants

Sont élus délégués :

- M. Jocelyn DORÉ
- Mme Sandrine PRAT
- M. Bernard DRÉAU
- Mme Delphine WILLIS
- M. Pierre RIBEAUT
- Mme Françoise NOUEL
- M. Daniel BONJOUR

Sont élus délégués suppléants :

- Mme Claudine BERNARD
- M. Philippe BELTRAMO
- Mme Isabelle DUMEAU
- M. Michel CLAVERIE

Affiché le 15 juillet 2020

Le Maire,

J. DORÉ

A blue ink signature of J. Doré is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Cadillac' and 'Circuit'.

Fait et délibéré à Cadillac,
Le Maire,
J. DORÉ

A blue ink signature of J. Doré is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Cadillac' and 'Circuit'.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le **vendredi 10 juillet**, à 20h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 juillet 2020, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jocelyn DORÉ, Maire**.

Présents : M. Audoit Didier, M. Beltramo Philippe, M. Bonjour Daniel, M. Castets Denis, M. Claverie Gilles, M. Claverie Michel, M. Doré Jocelyn, M. Dréau Bernard, Mme Dumeau Isabelle, Mme Laulan Corinne, M. Médeville Patrick, Mme Nouel Françoise, Mme Patachon Marie-France, Mme Prat Sandrine, M. Ribeaut Pierre, Mme Sanchez Anne-Marie, Mme Willis Delphine

Procuration(s) : Mme Bernard Claudine donne pouvoir à M. Doré Jocelyn, M. Lataillade Julien donne pouvoir à M. Médeville Patrick, Mme Rioual-Delanoé Isabelle donne pouvoir à Mme Prat Sandrine

Absents : M. Bee Anthony, Mme Félix-Duisabou Catherine, Mme Pouhaër-Martin Nathalie

Secrétaire de séance : Mme Prat Sandrine

Membres en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

D20.42 – Attribution de la dénomination du lotissement « Résidence l'Allée des Coteaux »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le permis d'aménager n°08118W0005 délivré le 12 mars 2019,

Considérant qu'un certificat de numérotage doit être établi afin d'attribuer une adresse postale à chaque lot,

Considérant que le permis d'aménager a été déposé avec le nom « Résidence l'Allée des Coteaux ».

Monsieur le maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues de la commune.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2113-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, postaux et autres services publics ou commerciaux, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination du lotissement est la suivante ; Résidence l'Allée des Coteaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le nom du lotissement « Résidence l'Allée des Coteaux »
- **AUTORISE** le Maire à établir un certificat de numérotage dans l'ordre des lots suivi de la dénomination « Résidence l'Allée des Coteaux » et à le transmettre aux services concernés.

Affiché le 15 juillet 2020,
Le Maire,
J. DORÉ

Fait et délibéré à Cadillac,
Le Maire,
J. DORÉ

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213300817-20200710-DE202042-DE